



PRÉFECTURE MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE

Direction départementale des territoires et de la mer

délégation à la mer et au littoral
unité : rcm-affaires nautiques

Affaire suivie par : M François GAYRAUD
Mme Stéphanie FOYEN-FOUBERT
Mail : francois.gayraud@herault.gouv.fr
stephanie.foyen-foubert@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 63 31

Votre réf : 2018/0042
Notre réf : 2018 04-0106

SETE, le 09 avril 2018

Le Préfet maritime
à

Monsieur le directeur départemental
des territoires et de la mer du Gard
89 rue Weber
30 907 NIMES Cedex

Objet : concession des plages naturelles de la commune du Grau du Roi

Pièce(s) jointe(s) : 0

Par courrier reçu le 26 mars, vous avez sollicité mon avis conforme sur la demande de renouvellement, pour une durée de 10 ans, de la concession des plages naturelles de la commune du Grau du Roi.

J'observe que :

- Les annexes du sous-dossier « dispositifs matériels pour porter à la connaissance du public la concession de plage » qui présentent les zones : accès plage 1 à 17, 18 à 26, 27 à 43, 44 à 55, 56 à 70, 71 à 74 et 75 à 85 sont basées sur le dispositif réglementaire d'un ancien plan de balisage (2009) ; Il conviendra de s'assurer que les affiches posées en plage pour l'information du public soient conformes au dispositif de balisage en cours de validité.
- Une prescription complémentaire doit être ajoutée afin que les équipements lumineux des établissements de plage soient configurés pour éviter toute pollution lumineuse vers le plan d'eau et toute confusion avec le balisage maritime.

Après examen du dossier et sous les réserves ci-dessus, j'ai l'honneur de donner un avis conforme favorable à ce projet.

Pour le préfet maritime,
et par délégation

Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
délégué à la mer et au littoral de l'Hérault et du Gard

Cédric INDJIRDJIAN

Copie : PREMAR MED